

Risque de Disparition de la CNMSS de Toulon

L'Etat envisagerait de supprimer notre CNMSS à Toulon à l'horizon 2020.

D'autres Caisses particulières seraient également menacées.

Il serait bon de se mobiliser.

Fin programmée de la Sécurité Sociale Militaire

(Par Freddy LUCAS, Lieutenant Colonel (e.r), Saint Cyr 1982-85.

Membre du Conseil d'Administration et Délégué Régional Guyane-Antilles de l'ADEFROMIL)

Article publié le 3 Février 2015

En ce début d'année 2015, les Evénements dramatiques qui ont frappé la FRANCE démontrent une fois de plus l'Utilité et la Réactivité de nos Militaires. Dans le feu de l'action quelques Mesures en faveur des Forces Armées ont même été annoncées.

Pourtant un Rapport (1) publié le 15 Décembre 2014, sur « **les Coûts de Gestion de l'Assurance Maladie** », réalisé conjointement par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale des Affaires Sociales, **n'a pas eu, lui, beaucoup d'écho dans les Médias.!!!!**

Dans cette Etude très technique, de 386 pages, on découvre les Propositions visant à améliorer la Gestion de la Couverture Sociale.

Les Militaires, Actifs et Retraités, sont "directement" concernés.

Ainsi il est préconisé notamment l'absorption de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) à l'horizon 2020!

Pour le moment, nous n'en sommes qu'au stade des Propositions. Il n'y a pas eu encore de décision. Mais il est certain que notre Système de Couverture Sociale doit, pour des Raisons économiques, être réformé.

L'Enjeu pour les Militaires, Actifs et Retraités, est que nos Intérêts soient bien préservés et que nous n'ayons pas à subir une Diminution de la Qualité des Prestations.

Du moins pas plus que les autres Catégories de Bénéficiaires de la Sécurité Sociale. Et notamment, ceux des autres Régimes Spéciaux qui seront eux, sans aucun doute, défendus par leurs Syndicats.

Cela d'autant plus que la Lecture de ce Document montre que notre CNMSS ne fait pas l'objet de Critiques défavorables. On peut même constater que les Charges de Gestion (2) par Bénéficiaire de la CNMSS (88,30 euros) sont **inférieures** à celles de la Moyenne Nationale pour l'ensemble des Opérateurs (96 euros) et à celles du Régime Général (90,9 euros).

Le Rapport souligne l'Opportunité de conduire cette Réforme de l'Assurance sur une période allant d'aujourd'hui à 2020.

En effet *“l’Evolution naturelle des Effectifs (3) permet de réaliser les Economies proposées sans licenciement et en assurant si besoin le Reclassement de tous les Agents impactés.”*

Les Décisions devraient donc être prises rapidement !!!!

De même, ce Document précise clairement *“qu’en raison de l’Autonomie des Caisses et de l’Absence de Coordination institutionnalisée des Maîtrises d’ouvrage informatique, les SI des Régimes présentent des Niveaux de Maturité différents” (4).*

Cette observation sur l’informatique n’est pas sans nous rappeler l’affaire (hélas!) “Louvois”.

Pour conclure, la Sécurité Sociale Militaire est donc menacée.

Souhaitons que les futures Associations professionnelles de Militaires, ainsi que les Associations de Retraités, d’Anciens Elèves, et d’Anciens Combattants se penchent sur le Sujet pour Défendre un Acquis précieux de la Communauté Militaire au sens large!

(1) Rapport n° 2013-M6014-02 et n° RM2013-146P du 13 Septembre 2013, disponible sous le lien http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2013-146P_2_.pdf

(2) Tableau 7 page 16 du Rapport

(3) En particulier les Départs à la Retraite.

(4) Page 70 du Rapport